

DÉCISION DU CONSEIL**du 17 février 2017****portant renouvellement du conseil de direction du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle**

(2017/C 60/02)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le règlement (CEE) n° 337/75 du Conseil du 10 février 1975 portant création d'un Centre européen pour le développement de la formation professionnelle ⁽¹⁾ et notamment son article 4,

vu la candidature présentée au Conseil par la Commission pour les représentants des employeurs,

considérant ce qui suit:

- (1) Par ses décisions du 14 juillet 2015 ⁽²⁾ et du 14 septembre 2015 ⁽³⁾, le Conseil a nommé les membres du conseil de direction du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle, pour la période allant du 18 septembre 2015 au 17 septembre 2018.
- (2) Un siège de membre du conseil de direction du Centre dans la catégorie des représentants des organisations d'employeurs est devenu vacant pour la Finlande à la suite de la démission de M^{me} Satu AGREN.
- (3) Il y a lieu de nommer les membres dudit conseil de direction pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 17 septembre 2018,

DÉCIDE:

Article premier

Est nommée membre du conseil de direction du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 17 septembre 2018:

REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS D'EMPLOYEURS:

FINLANDE	M ^{me} Mirja HANNULA
----------	-------------------------------

*Article 2*La présente décision est publiée, pour information, au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le 17 février 2017.

*Par le Conseil**Le président*

E. BARTOLO

⁽¹⁾ JO L 39 du 13.2.1975, p. 1.⁽²⁾ JO C 232 du 16.7.2015, p. 2.⁽³⁾ JO C 305 du 16.9.2015, p. 2.